

ACP
LES VENELLES 2
Rue au Bois, 127-129
B-1150 BRUXELLES
BCE : BE 0818.530.837



c/o Citya Bruxelles S.A.
Agence d'UCCLE
Rue Basse 21/23
B-1180 BRUXELLES
BCE : BE 0430.800.556

Monsieur et Madame [REDACTED]

Venelle aux 4 Noeuds, 50
B-1150 BRUXELLES

BRUXELLES, le 13/10/2025,

Madame, Monsieur,

📁 : Assemblée générale ordinaire du 09/10/2025 - Transmission du procès-verbal.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous ce couvert, le procès-verbal des décisions de l'assemblée générale des copropriétaires tenue en date du 09/10/2025, établi en séance.

Profitant de la présente, nous croyons utile de vous rappeler les noms et coordonnées de l'équipe en charge de la gestion de votre copropriété, qui reste à votre disposition :

Gestionnaire :
Assistant(e) :
Comptable :



Nos bureaux sont accessibles par téléphone tous les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures 30 sauf « pont » occasionnel.
Les gestionnaires ne reçoivent que sur rendez-vous.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et de son annexe, nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

[REDACTED]
02/373.38.13
[REDACTED]



La prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra :

Entre le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi du mois d'octobre, et en principe le 8/10/2026

Tout copropriétaire peut demander à l'assemblée générale de délibérer sur la proposition que celui-ci détermine.

Toutefois, pour permettre l'inscription de ce point à l'ordre du jour en respectant les délais de convocation, la demande doit être formulée, par écrit, au syndic, au moins trois semaines avant le premier jour de la quinzaine définie ci-avant.